

EN PARLER

A des associations spécialisées

France victimes vous soutient et vous accompagne gratuitement dans vos démarches pénales sur RDV

- Vannes: 02 97 47 66 68 ou bav.vannes@france-victimes56.fr
- Lorient: 02 97 84 12 76 ou bav.lorient@france-victimes56.fr FV56 dispose également de plusieurs permanences juridiques et psychologiques au sein du département : Vannes, Lorient, GBHS, Auray, Pontivy, Ploërmel

Le 116 006 : Numéro national de l'aide aux victimes 7i/7

Le 3919 - Pour les victimes de violences conjugales

Ligne d'écoute anonyme et gratuite pour les victimes de violences conjugales, 24h/24 de 9h à 22h du lundi au vendredi et de 9h à 18h les samedis, dimanches et jours fériés

VOUS DÉFENDRE

Aide juridictionnelle

L'Aide juridictionnelle peut couvrir vos frais de justice

Points d'accès au droit gratuits dans le Morbihan

- Principaux points d'accès au droit gratuits du département :
 - Association d'accès au droit Nord Morbihan sur rendez-vous au 02 97 27 39 63 Gourin, Guéméné-sur-scorff, Guer, Josselin, La Gacilly, La Trinité-Porhoët, Le Faouët, Locminé, Malestroit, Mauron, Ploërmel, Pontivy, Saint-Jean-Brévelay
 - Maison de Justice et de droit à Pontivy 2, pl. Bisson - 02 97 27 39 63
 - · Boutique du droit à Lorient 38, rue Dupuy-de-Lôme - 02 97 64 75 65 www.lorient-agglo.fr
 - · Maison du droit à Vannes 22, rue Victor Hugo - 02 97 01 63 80 www.maisondudroit-vannes.com

PORTER PLAINTE

Au commissariat de police ou à la gendarmerie

- Composez le 17 ou le 112 ou envoyez un sms au 114

SI VOUS ÊTES VICTIME D'UN ATTENTAT TERRORISTE

Des dispositifs particuliers existent

France Victimes 56

vous accompagne dans le dépôt de plainte et dans vos démarches auprès du fond d'indemnisation

Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre - ONAC VG

L'ONAC VG permet

- · dans l'urgence : possibilité d'aides financières permettant de faire face aux frais immédiats dans l'attente des premières provisions sur indemnisations du fonds de garantie des victimes d'actes du terrorisme.
- à moyen moyen et long terme, l'ONACVG :
- · informe chacune des victimes ou leur famille des possibilités d'adoption par la nation,
- accueille les demandes de pension civile de guerre, les relaie au ministère de la défense,
- dispense sur demande de l'assistance administrative.
- met en œuvre sur demande des aides financières.
- prend en charge les formations de reconversion professionnelle.

Direction départementale du service de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre 24 place de la République - 56000 Vannes 02 97 47 88 88 - www.onac-vg.fr













